Image not found or type unknown

Licenciement pour cause réelle et sérieuse

Par **Bubulle21**, le **16/05/2019** à **00:44**

Bonjour,

Mon employeur m'a licencié après 34 ans d ancienneté, pour cause réelle et sérieuse, alors que j'étais en maladie professionnelle. J'ai gagné au prud'homme et ce matin je viens d avoir une lettre simple de la cour d'appel de Besançon pour me signaler qu'il faisait appel au jugement alors qu'il n'avait que 500 € de dommages et intérêts. A-t'il le droit de faire appel et qu'elles sont mes chances de gagner ?

Merci.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés